



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droit du travail

Question écrite n° 110100

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la pratique des organismes de formation pour des emplois dans la grande distribution qui conditionnent la validation d'une qualification à l'acceptation d'un stage d'hôtesse de caisse. Ces stages non rémunérés, organisés de fin novembre à fin décembre, pendant la période de pointe liée aux fêtes et qui n'offrent aucune garantie de recrutement, apparaissent plus comme une exploitation. Ils impliquent également une radiation des services de l'ANPE, qui suspend les droits associés pendant cette période. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour remédier à ces méthodes et privilégier le droit des salariés qui mettent leurs espoirs dans une formation pour avoir accès à un emploi d'hôtesse de caisse dans la grande distribution.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110100

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11744